



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Deménagement

Question écrite n° 36508

Texte de la question

M Dominique Bussereau attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'equipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, charge des transports, sur la concurrence deloyale subie par les veritables professionnels du deménagement. En effet, du fait de la liberalisation des transports a moins de trois tonnes cinq et jusqu'a dix-neuf metres cubes de volume, s'est developpe un veritable marche noir de la profession. La preuve en est la multiplication des publicites figurant dans les journaux d'annonces diverses. Les consequences apparaissant graves a la profession (chomage supplementaire, charges sociales et impots non payes), il lui demande quelle reponse peut etre apportee aux craintes ci-dessus exprimees et deja vecues par des entreprises de la Charente-Maritime.

Données clés

Auteur : [M. Bussereau Dominique](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36508

Rubrique : Services

Ministère interrogé : transports

Ministère attributaire : transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1988, page 684